

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2021

PORANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD23

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 39

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 522-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.